



Visa d'études pour la Suisse

Pour les étudiants inscrits dans une institution d'enseignement en Suisse pour une période d'études supérieure à 90 jours.

IMPORTANT: Il est indispensable d'être déjà inscrit auprès de l'institution d'enseignement pour un cours de 6 mois au minimum. Le nombre d'heures minimum est de 20 par semaine.
Le visa pour études ne donne pas à l'étudiant le droit d'exercer une activité professionnelle.

La **comparution en personne** du requérant résidant au Brésil au Consulat Général est **obligatoire**.

- Consulat Rio de Janeiro: entretien sur rendez-vous pris au préalable par e-mail.
- Consulat São Paulo: entretien sur rendez-vous pris au préalable par e-mail.

Assurez-vous d'avoir la documentation complète et les montants exacts le jour du rendez-vous.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Notez que le passeport n'est pas retenu au consulat durant le processus et est rendu au client à la fin de l'entretien.

Documentation requise:

	⚠ IL EST OBLIGATOIRE DE PRÉSENTER UNE INSCRIPTION DE 6 MOIS AU MINIMUM AVEC UN NOMBRE D'HEURES DE 20 HEURES PAR SEMAINE (AU MINIMUM)	✓
	3 exemplaires du Formulaire Demande de Visa pour Séjour de Longue Durée (Form. Visa National D) remplis, datés et signés par le requérant (si celui-ci est âgé de moins de 18 ans, un des parents doit signer les 3 exemplaires du formulaire).	
	4 photographies en couleurs , récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc/neutre, préf. 3 cm x 4 cm .	
	2 copies simples des pages d'identification du passeport (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du document).	
	Passeport original valable pour au moins six mois, délivré depuis moins de 10 ans et contenant au moins 2 pages blanches en séquence.	
	2 exemplaires de l'acceptation (inscription) de l'institution d'enseignement en Suisse et 2 exemplaires du reçu de paiement de la première parcelle du cours (si l'institution d'enseignement exige un paiement anticipé).	
	2 exemplaires de la lettre de motivation de l'étudiant , datée et signée par l'intéressé, rédigée dans une des langues officielles de la Suisse ou en anglais (si le cours est donné en anglais). Cette lettre doit contenir les motifs pour lesquels il désire étudier en Suisse ainsi que l'engagement du requérant de quitter le pays après la fin des études envisagées .	
	2 copies du curriculum vitae présenté dans une des langues officielles de la Suisse ou en anglais.	
	2 copies certifiées conformes du diplôme ou de la déclaration de conclusion délivrés par l'institution d'enseignement se rapportant au dernier niveau de scolarité.	
	2 copies des traductions simples (ne doivent pas être assermentées) du diplôme ou de la déclaration du dernier niveau de scolarité.	
	2 copies certifiées conformes du(des) diplôme(s) ou certificat(s) de langue étrangère (le cas échéant).	
	2 exemplaires de la lettre d'engagement financier , datés et signés par la personne qui se portera garant des dépenses de l'étudiant durant le séjour en Suisse. Cette lettre doit être rédigée dans une des langues officielles de la Suisse ou en anglais.	
	2 copies des preuves de revenu (dernière déclaration d'impôt, relevés bancaires et feuille de paie des trois derniers mois) du responsable financier.	
	Paiement de la taxe du visa – montant disponible sur https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/visa/entree-ch/superieur-a-90-jours/emoluments-national.html (RJ- carte crédit/débit ou en espèces / SP- seulement carte débit ou en espèces)	

IMPORTANT : Dans certains cas, le requérant devra se soumettre à un bref examen oral, réalisé au moment de la remise des documents personnellement au Consulat Général de Suisse par un des fonctionnaires transférables. L'objet de cet examen consiste à évaluer les connaissances du requérant dans une des langues suivantes: français, allemand, italien ou anglais. Cette évaluation sera transmise aux autorités responsables de l'analyse de la demande de visa en Suisse, avec la documentation.

Les étudiants qui sollicitent un visa pour étudier une langue nationale en Suisse sont dispensés de cet examen.

Nota bene :

Les demandes de visa sont envoyées en Suisse pour analyse. La décision dépend du département d'immigration cantonal et prend en moyenne de 2 à 4 mois. Dès lors, **le consulat n'est pas en mesure de garantir un délai pour la décision**. Pour d'autres informations sur le cours du processus, veuillez entrer en contact avec le département de l'immigration cantonal qui traite la demande.

Le consulat entrera en contact avec le client dès qu'il aura reçu une notification concernant la demande.

Nous conseillons de ne pas faire l'achat du billet d'avion avant la confirmation de la concession du visa.

Les autorités suisses se réservent le droit d'exiger des documents et/ou des informations complémentaires. Le consulat n'est pas responsable des taxes éventuelles découlant des sollicitations des autorités suisses.

Les taxes payées ne seront pas remboursées, même en cas de désistement ou de refus du visa.

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro

Rua Cândido Mendes 157
11° andar
20241-220 Rio de Janeiro / RJ
Brasil
Téléphone : +55 21 3806 2100
Consulat : riodejaneiro@eda.admin.ch
Service des visas : riodejaneiro.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Consulat Général de Suisse à São Paulo

Av. Paulista 1754, 4° andar
Edifício Grande Avenida
01310-920 São Paulo / SP
Brésil
Téléphone : +55 11 33 72 82 00
Consulat : saopaulo@eda.admin.ch
Service des visas : saopaulo.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Mato Grosso (MT), Mato Grosso do Sul (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.